

**DOSSIER POUR ELECTION
MISS VENDENHEIM 2026**



FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Taille :

taille pantalon :

taille tee-shirt :

Adresse :

Portable :

E mail :

Profession ou études en cours :

Diplômes obtenus ou en préparation :

Loisirs :

Sports :

Si je suis élue Miss VENDENHEIM 2026, je m'engage à participer à l'élection de Miss VENDENHEIM 2027 et au moins 2 participations au cours de mon règne.

Fait à

le

Ecrire de votre main : JE LE CERTIFIE, LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD.

Signature de la candidate

Signature des parents pour les mineurs

Adresse postale : Mairie de Vendenheim
12, rue Jean Holweg 67550 VENDENHEIM
Tél. 03 88 69 40 20
Email : claudine.weber@vendenheim.fr



ELECTION MISS VENDENHEIM 2026.



Madame,

Merci de vouloir participer à notre concours de beauté et d'élégance le samedi 5 septembre pour représenter notre ville et en devenir l'ambassadrice.

Pour valider votre candidature ayez l'amabilité de me retourner ce dossier d'inscription avant le **31 AOUT 2026** (sinon inscription non enregistrée, places limitées) :

Mairie de Vendenheim
12, rue Jean Holweg
67550 VENDENHEIM

Veillez joindre également à votre dossier une photo portrait (format normal) et une photo plein pied.

Vous pouvez l'envoyer par mail : claudine.weber@vendenheim.fr

Vous serez alors contactée à une date ultérieure par une de mes collaboratrices pour vous expliquer la marche à suivre.

D'avance je vous souhaite bonne chance !!!

Claudine WEBER

Adjointe aux Fêtes, Animations
et Cérémonies de Vendenheim





RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 – Conditions d'éligibilité

Pour être recevable, toute candidature doit répondre aux critères suivants :

- Être de bonne moralité et disposer d'une culture générale satisfaisante ;
- Être âgée de 16 ans révolus à 30 ans au plus à la date de l'élection ;
- Résider en Alsace.

Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription est entièrement gratuite.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation immédiate de la candidature ou, le cas échéant, du titre obtenu.

L'organisation, ou toute personne mandatée par celle-ci, se réserve le droit d'accepter, d'ajourner ou de refuser toute candidature, sans avoir à motiver sa décision.

Article 3 – Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent en public.

Les candidat(e)s participeront à un défilé dans des tenues prêtées par des enseignes partenaires. Une participation financière modique pourra être demandée pour la location des robes de soirée.

Des répétitions obligatoires seront organisées dans les jours précédant le spectacle. La présence assidue des candidat(e)s est exigée.

Article 4 – Composition et rôle du jury

Le jury est composé de personnalités locales ou régionales reconnues, ne présentant aucun lien de parenté avec les candidat(e)s.

Son avis est consultatif.

Les critères d'évaluation porteront notamment sur :

- la beauté et l'élégance naturelle ;
- la prestance et la démarche ;
- l'expression corporelle ;
- les qualités intellectuelles, relationnelles et de communication.

Article 5 – Engagement de la lauréate

Avant la proclamation officielle des résultats, la(le) candidat(e) élu(e) s'engage à participer à l'édition suivante de l'élection, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Article 6 – Limitation du nombre de participations

Un(e) candidat(e) ne peut participer à l'élection plus de trois années consécutives.

Article 7 – Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des décisions prises par l'organisation ou ses représentants.

Je soussignée, certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité des dispositions.

Mention manuscrite : « **Je le certifie** »

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

